

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-09-18-01B

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE-EXERCICE 2023

Conformément aux articles L.2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable (RPQS), a été élaboré par la collectivité, sur la base du rapport d'activité du délégataire pour l'année 2023.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par sa mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr

Le RPQS contient les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, et fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, avant d'être transmis dans un délai de 15 jours au Préfet, ainsi qu'à la plate-forme de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation du RPQS 2023 pour l'assainissement de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'avis de la commission n°3 Travaux, voiries, réseaux, patrimoine et cadre de vie en date du 16/09/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable de la commune de Saint Nicolas d'Aliermont, pour l'année 2023,
- Dit que la présente délibération accompagnée du RPQS seront transmis aux services de l'état,
- Dit que la présente délibération accompagnée du rapport seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr
- Dit que les indicateurs de performance seront publiés sur portail de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-01B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024